

Formation des commissaires enquêteurs

23 octobre 2012

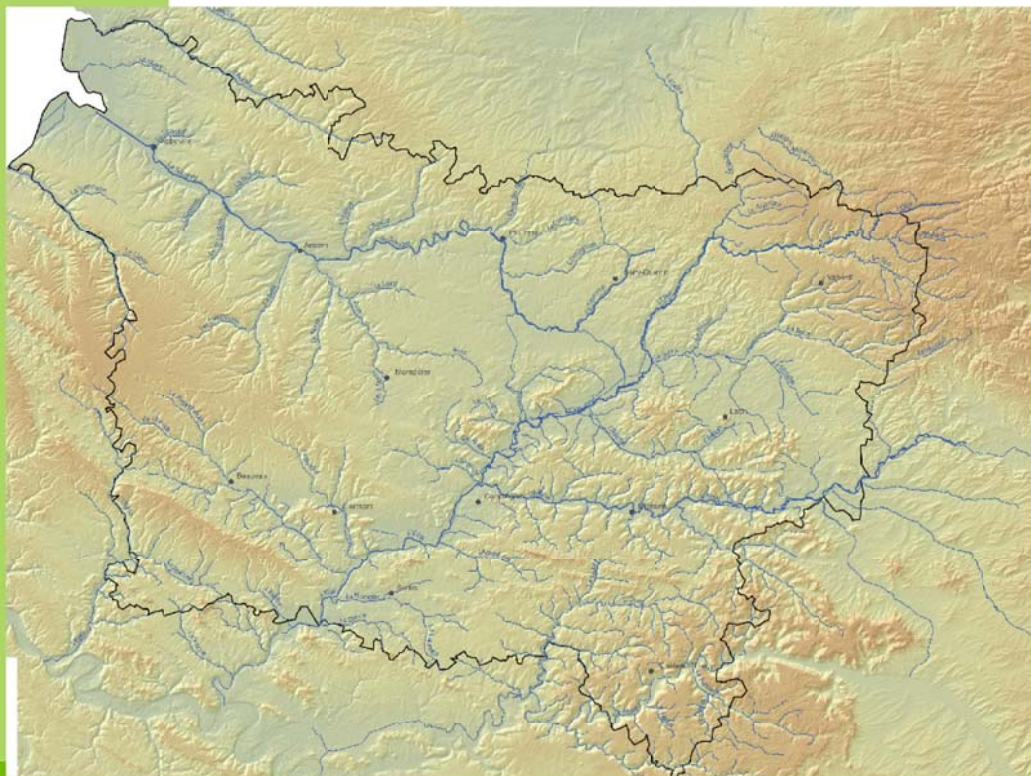
L'atlas de l'eau en Picardie



Pourquoi ?

L'atlas de l'eau de Picardie a été réalisé en 2009-2010 et donne une image régionale de l'état du patrimoine aquatique, de son suivi et de sa gestion territoriale.

- Outil d'information synthétique, cet atlas permet d'informer et de sensibiliser à la gestion de l'eau.
- Outil d'information partagé, il participe à une intervention publique concertée et organisée pour une préservation efficace du patrimoine aquatique picard.



Contenu de l'Atlas

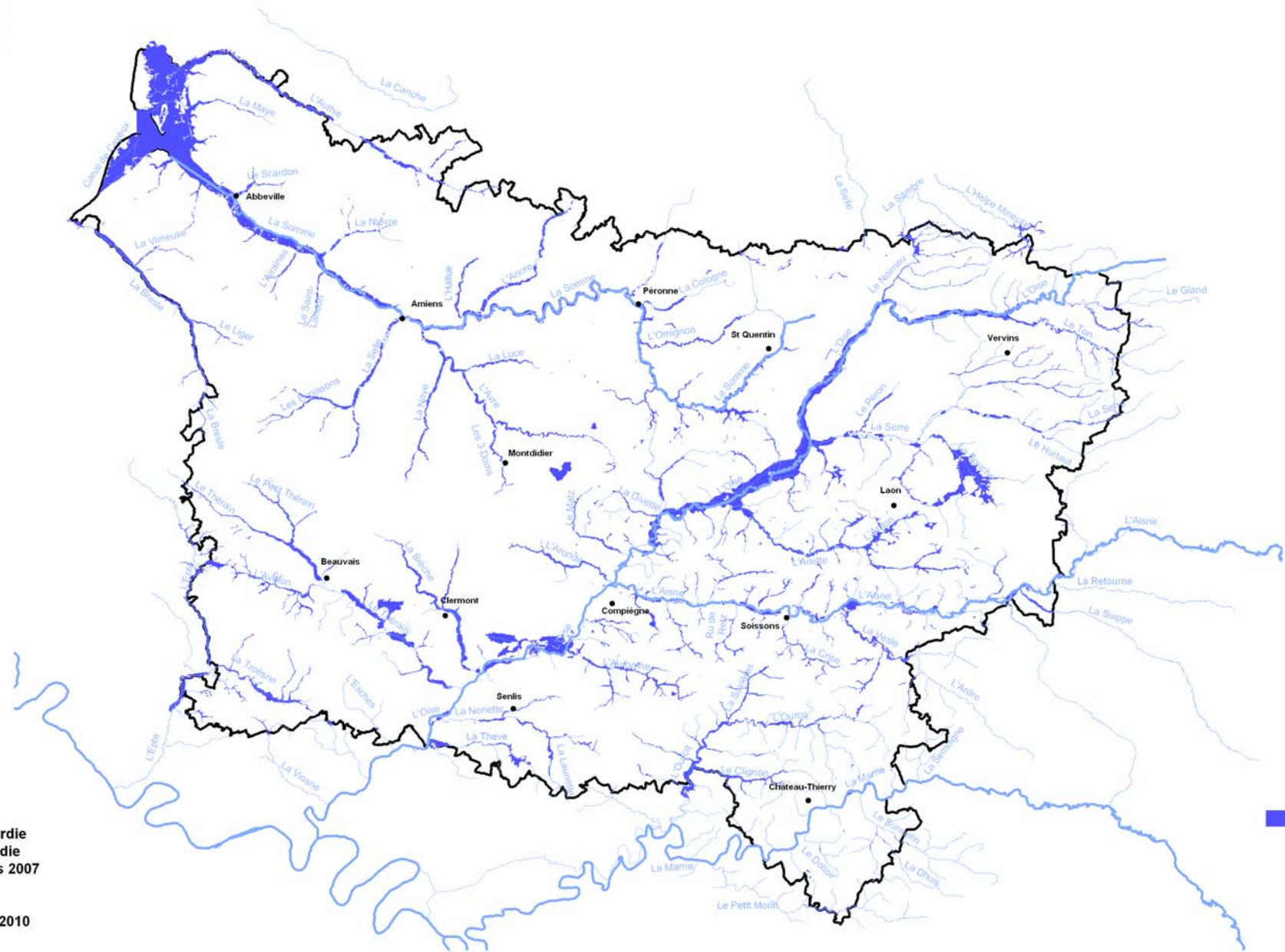
- 1) Présentation générale des cours d'eau et des bassins versants
- 2) Périmètres de gestion des ressources en eau
- 3) Classements et zonages
- 4) État des masses d'eau de surface et des masses d'eau souterraine
- 5) Objectifs d'état des masses d'eau de surface et des masses d'eau souterraine
- 6) Données qualitatives et quantitatives des cours d'eau et des eaux souterraines
- 7) Les producteurs de données


Zones humides (Zones à dominante humide)

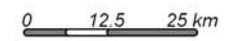
- Définition juridique par la **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** (art. L.211-1 du code de l'environnement)
- Rôle essentielle des zones humide
- La restauration des zones humides est l'une des priorités des SDAGE
- Inventaire des zones humides en 2004 → **Zones à Dominante Humide (ZDH)**



Zones à dominante humide



 Zones à dominante humide



Carte n° 3
Réalisation : DREAL Picardie
Conseil régional de Picardie
BDCARTO® - © IGN Paris 2007
Reproduction Interdite
Sources : AEAP/AESN
Date de réalisation : juin 2010

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

- La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2006 vise à établir sur chaque **district hydrographique** un plan de gestion des eaux, partagé par tous les usagers
- Trois districts hydrographiques en Picardie :
 - l'escaut,,
 - la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du Nord,
 - la Meuse (partie Sambre) et la Seine et les cours d'eau côtiers normands.
- La DCE a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont les outils de planification et d'orientation.
- La Picardie est couverte par deux agences de l'eau.



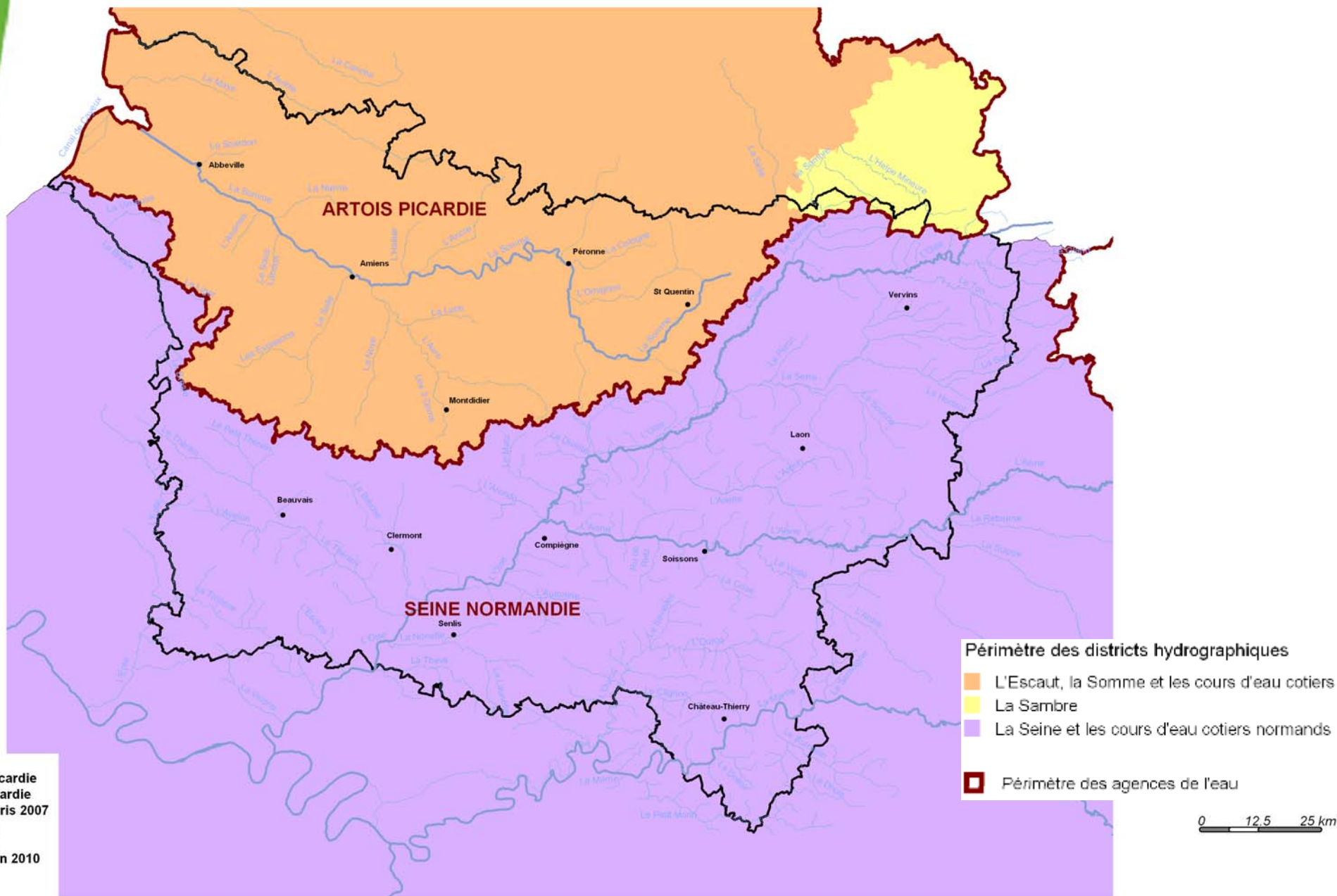
Les districts hydrographiques français



Districts hydrographiques internationaux Escaut-Meuse



Limites des districts hydrographiques et périmètres d'intervention des Agences de l'Eau





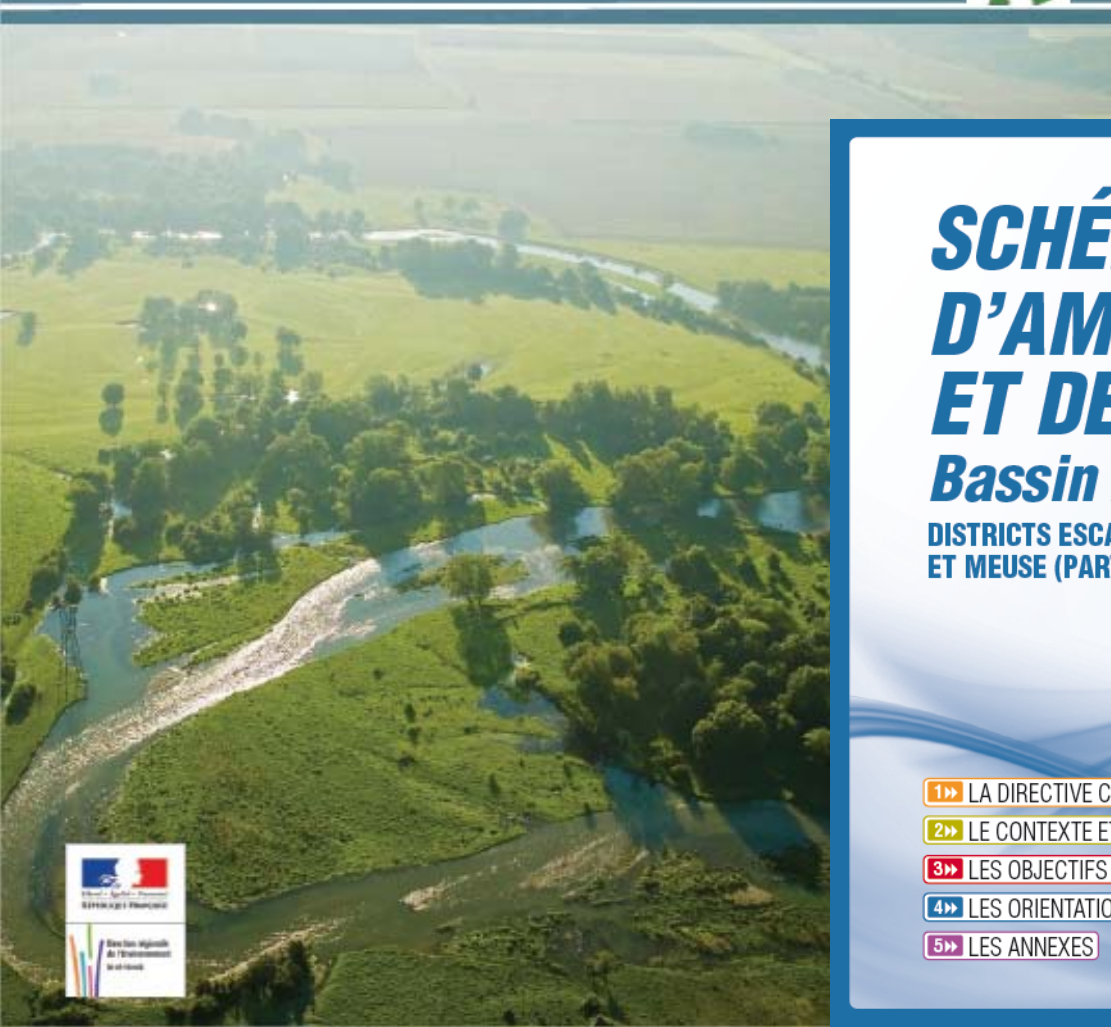
eau
seine
NORMANDIE

Comité de bassin

LE SDAGE 2010 · 2015

DU BASSIN DE LA SEINE
ET DES COURS D'EAU
CÔTIERS NORMANDS

POUR UN BON ÉTAT DES EAUX EN 2015



SDAGE
2010-2015

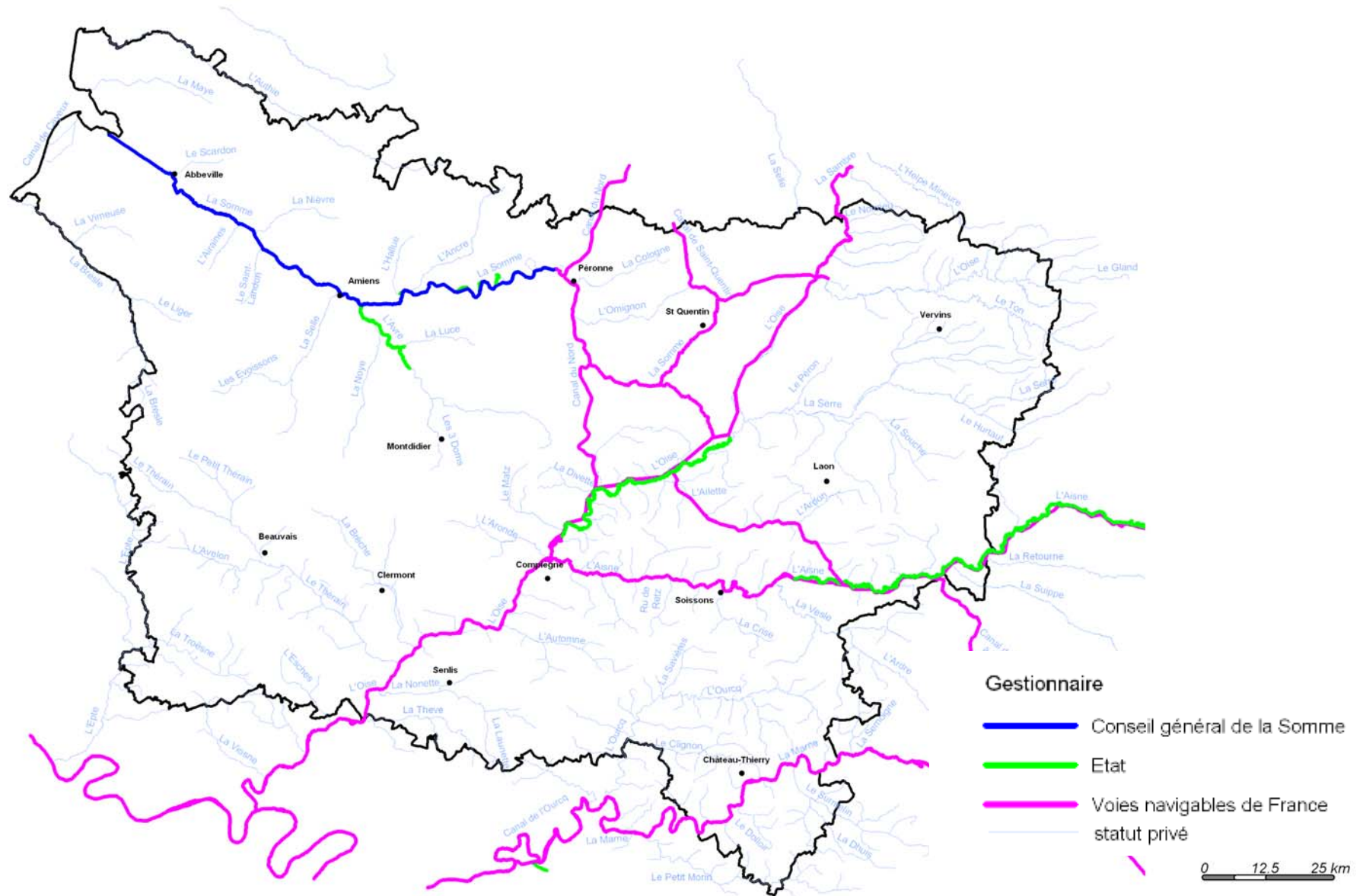
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Bassin Artois-Picardie

DISTRICTS ESCAUT, SOMME ET CÔTIERS MANCHE MER DU NORD
ET MEUSE (PARTIE SAMBRE)

- 1» LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU
- 2» LE CONTEXTE ET LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SDAGE
- 3» LES OBJECTIFS DU SDAGE
- 4» LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES ET LES DISPOSITIONS DU SDAGE
- 5» LES ANNEXES



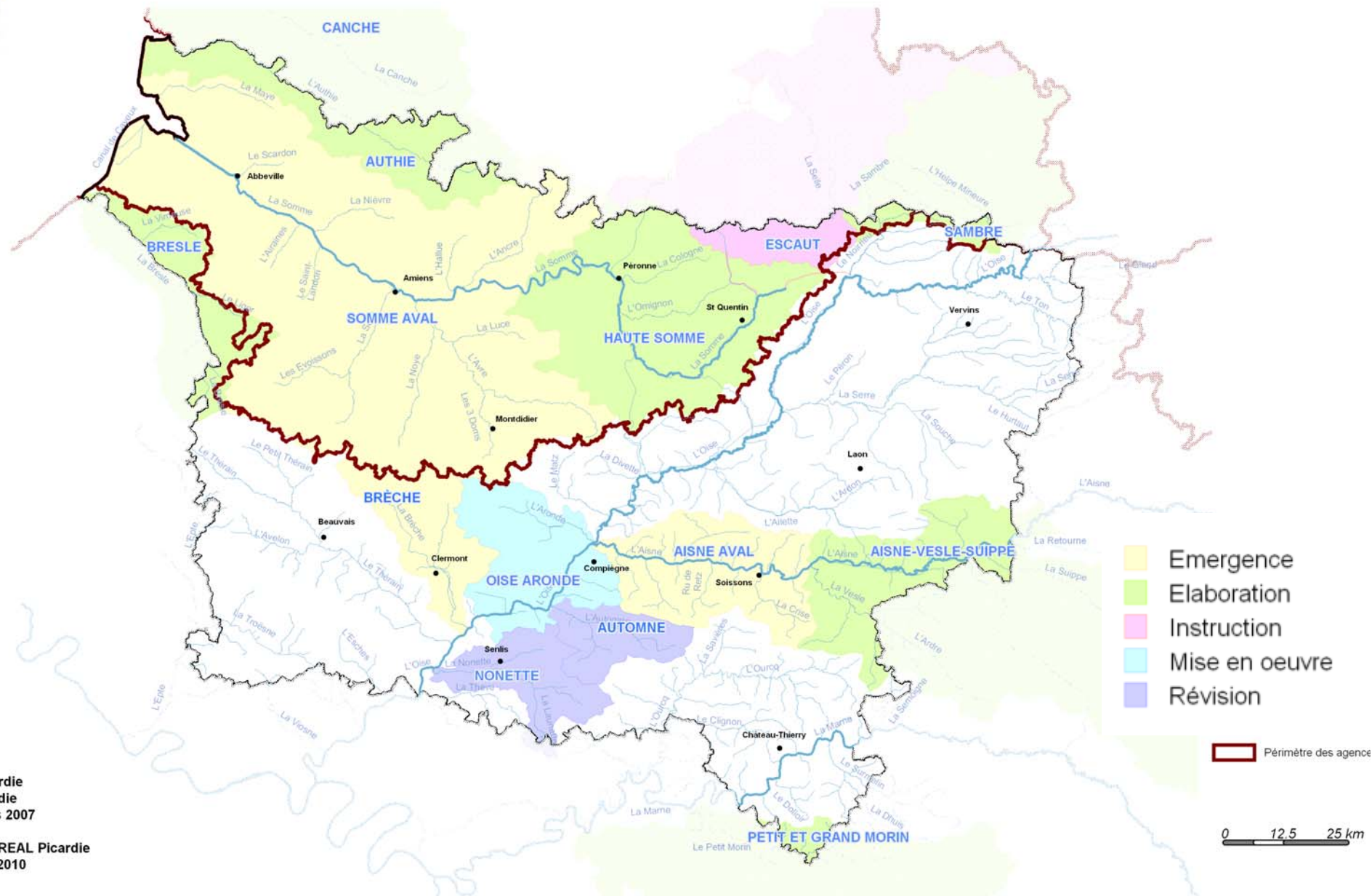


Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

- Les SAGE (loi sur l'eau du 3 janvier 1992) ont pour objectif principal la recherche d'un **équilibre durable entre protection** de la ressource et **satisfaction des usages** pour répondre à l'objectif de bon état des masses d'eau (DCE)
- Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 la portée juridique des SAGE a été renforcée par la création d'un **règlement**.



Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en 2009

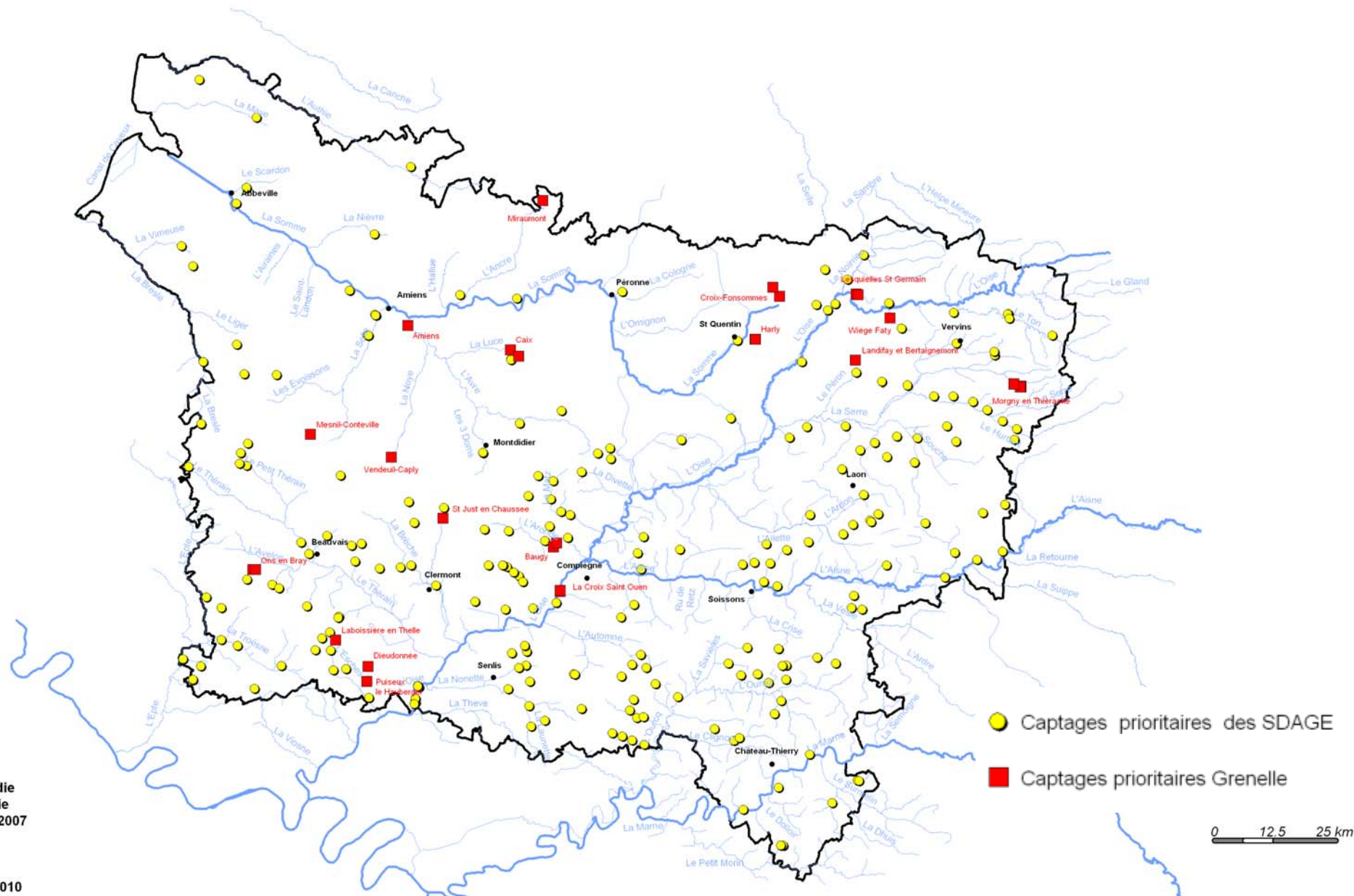


Eau potable

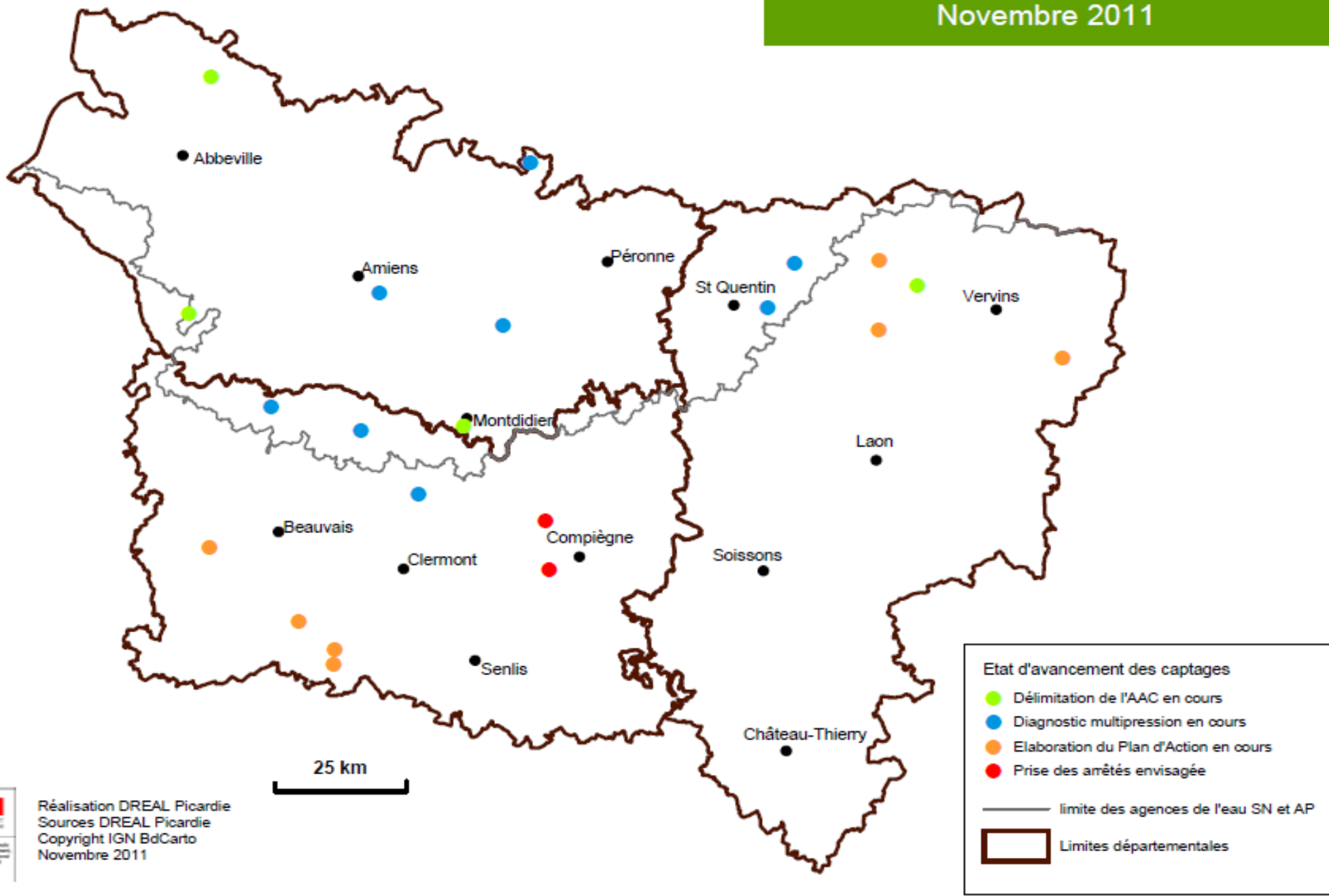
- La DCE impose des objectifs spécifiques aux zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine.
- Les captage dits "**captages prioritaires Grenelle**", considérés comme les plus menacés par les pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires) et donc prioritaires pour la mise en œuvre de plans d'actions (article 21 LEMA pré-cité) d'ici à 2012, ont été repris dans les listes des captages prioritaires au titre des SDAGE.



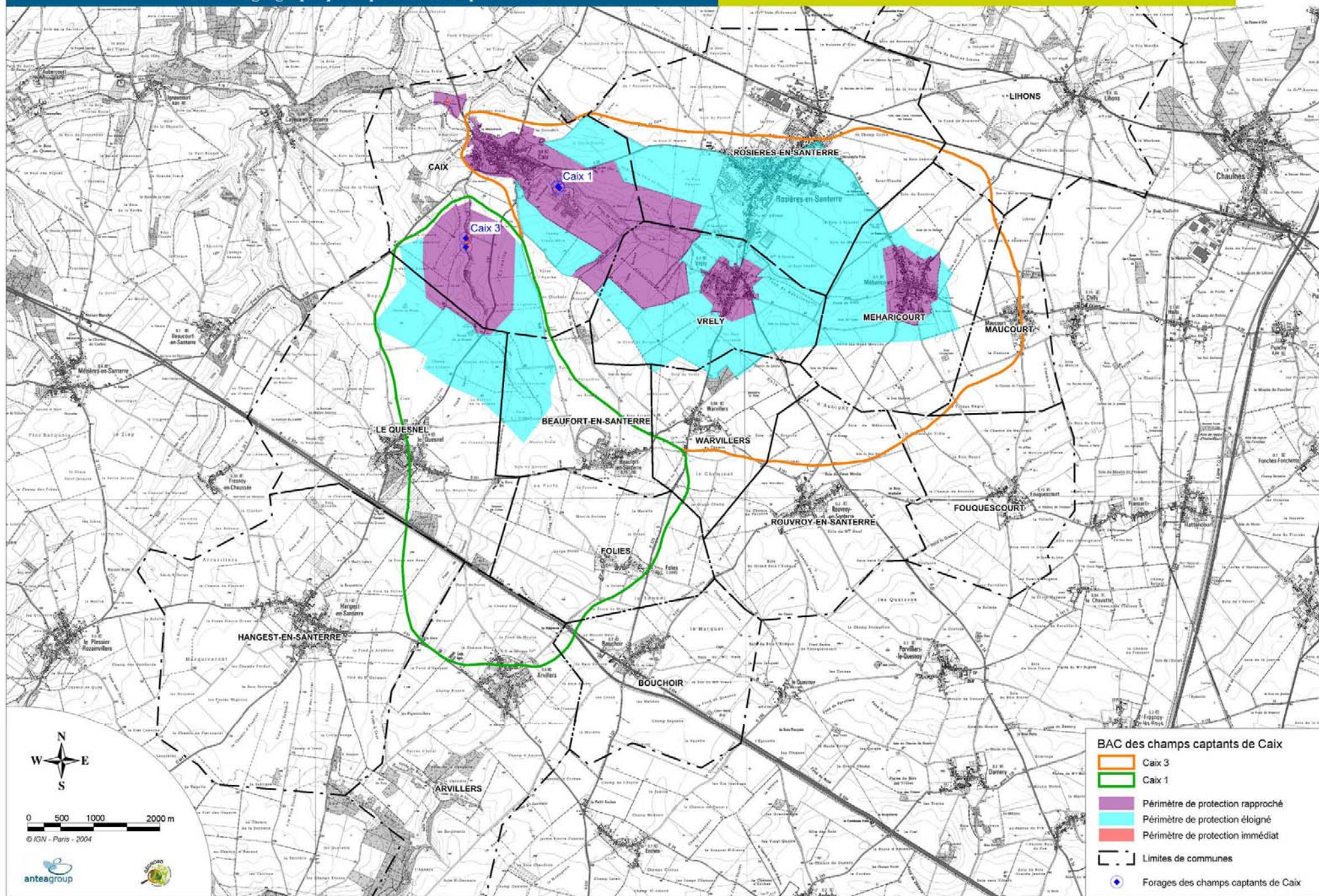
Captages d'eau potable prioritaires pour la protection de la ressource en eau



Les Captages Grenelle en Picardie Novembre 2011



AAC : Aire d'Alimentation du Captage
(Périmètres de protection immédiat et rapproché)



BAC : Bassin d'Alimentation du Captage (Périmètre de protection éloigné)

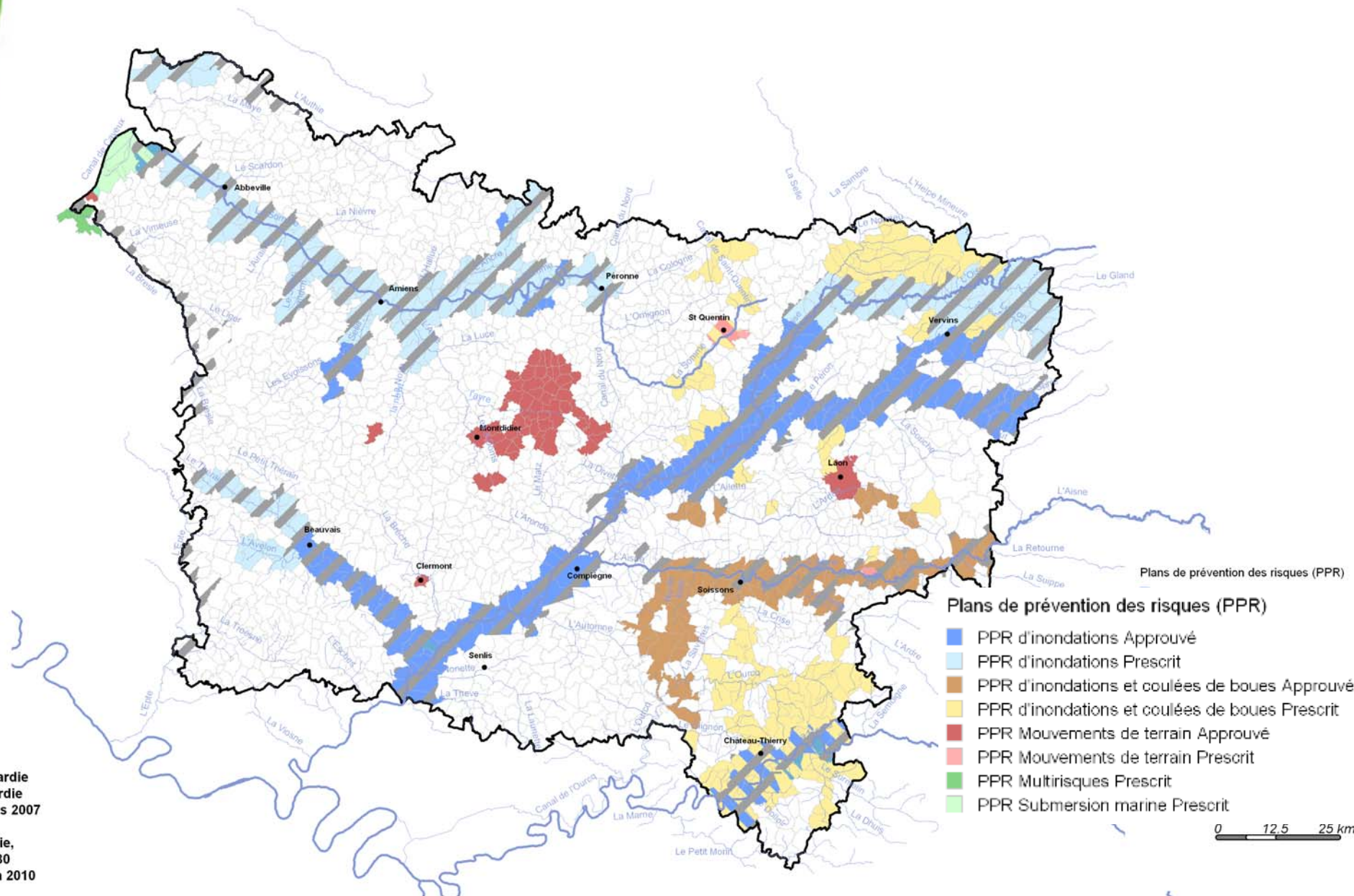
Plans de Prévention des Risques naturels

Atlas des Zones Inondables

- Établis par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite "Loi Barnier"), les Plans de Prévention des Risques (PPR) naturels sont des documents réalisés par l'État qui **réglementent l'utilisation des sols en fonction du ou des risques naturels** auxquels ils sont soumis.
- Les Atlas des Zones Inondables (AZI) constituent des outils indispensables à la connaissance des risques en matière d'inondations : leur réalisation permet de **porter à la connaissance de tous** ces risques. Ils sont utilisés pour définir les orientations et les priorités en matière de gestion de l'espace et sont pris en compte par les procédures réglementaires liées aux documents d'urbanisme.



Plans de Prévention des Risques naturels et Atlas des Zones Inondables Février 2010

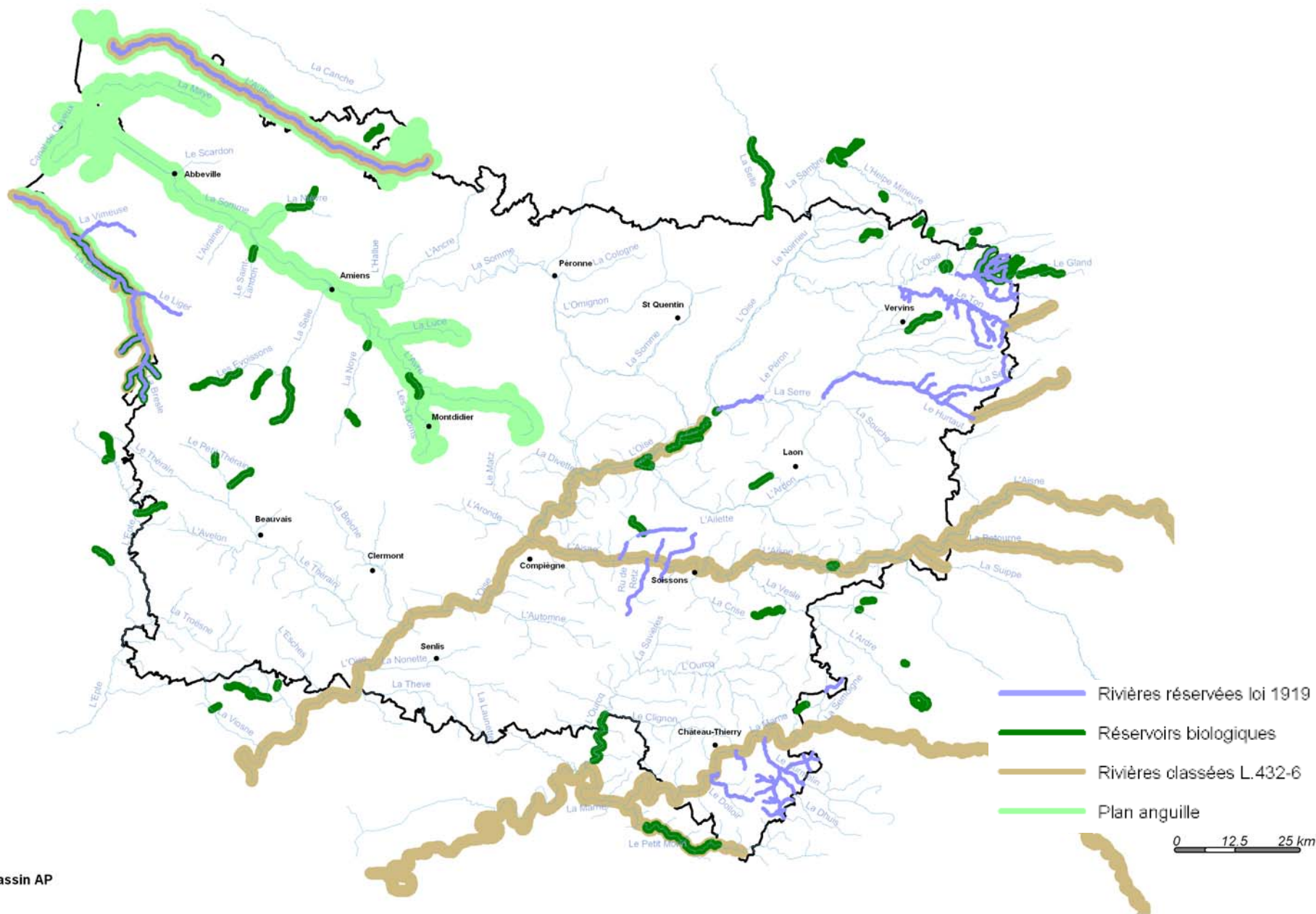


Classements de protection pour la biodiversité piscicole

- Avant la promulgation de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les rivières pouvaient être, dans l'intérêt de certains poissons migrateurs :
 - des rivières "réservées" au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique (Afin de limiter la segmentation des rivières par l'édification de barrages, les nouveaux aménagements hydrauliques y sont interdits),
 - des rivières "classées" au titre de l'article L.432-6 du Code de l'environnement (Les ouvrages hydrauliques doivent comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs).
- Il convient désormais de distinguer les cours d'eau classés en "**très bon état écologique**" ou jouant le rôle de "**réservoir biologique**", ainsi que les cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



Classements de protection pour la biodiversité piscicole



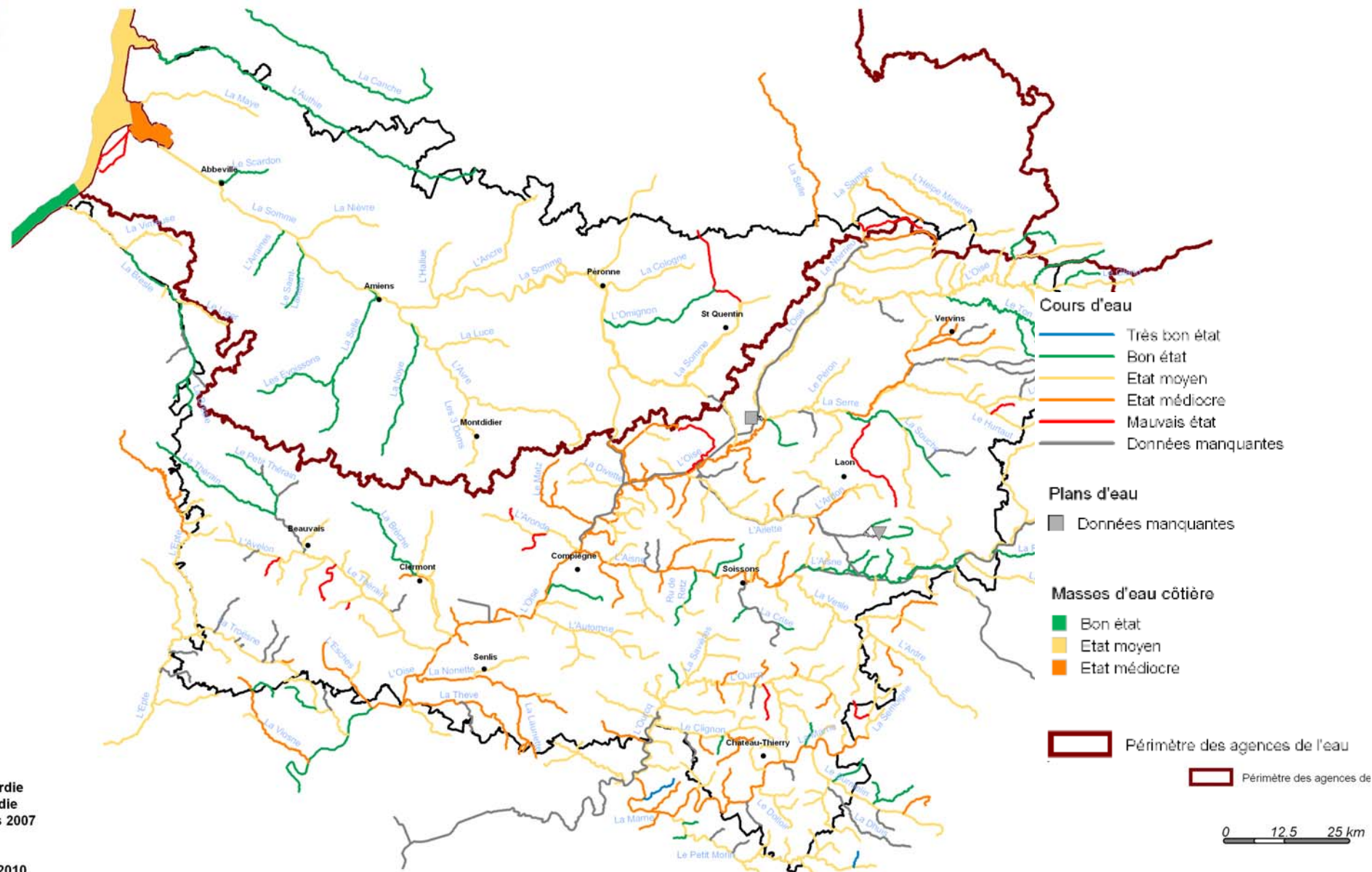
État des masses d'eau de surface et des masses d'eau souterraines

- La Directive Cadre sur l'Eau exige que le **bon état écologique** soit atteint sur les masses d'eau de surface et souterraines pour 2015. Si ce niveau de qualité ne peut être atteint sur certaines masses d'eau, dont l'état s'avère aujourd'hui trop éloigné de l'objectif de qualité, l'État membre doit demander à la Commission le report de cette échéance (en 2021 ou 2027) et en justifier les raisons.
- Afin d'être en mesure d'évaluer l'évolution de l'état des masses d'eau sur la période 2010-2015, un **état des lieux** par masse d'eau a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des SDAGE. Cet état est composé de :
 - l'état écologique et l'état chimique pour les masses d'eau de surface,
 - l'état chimique et l'état quantitatif pour les masses d'eau souterraine.

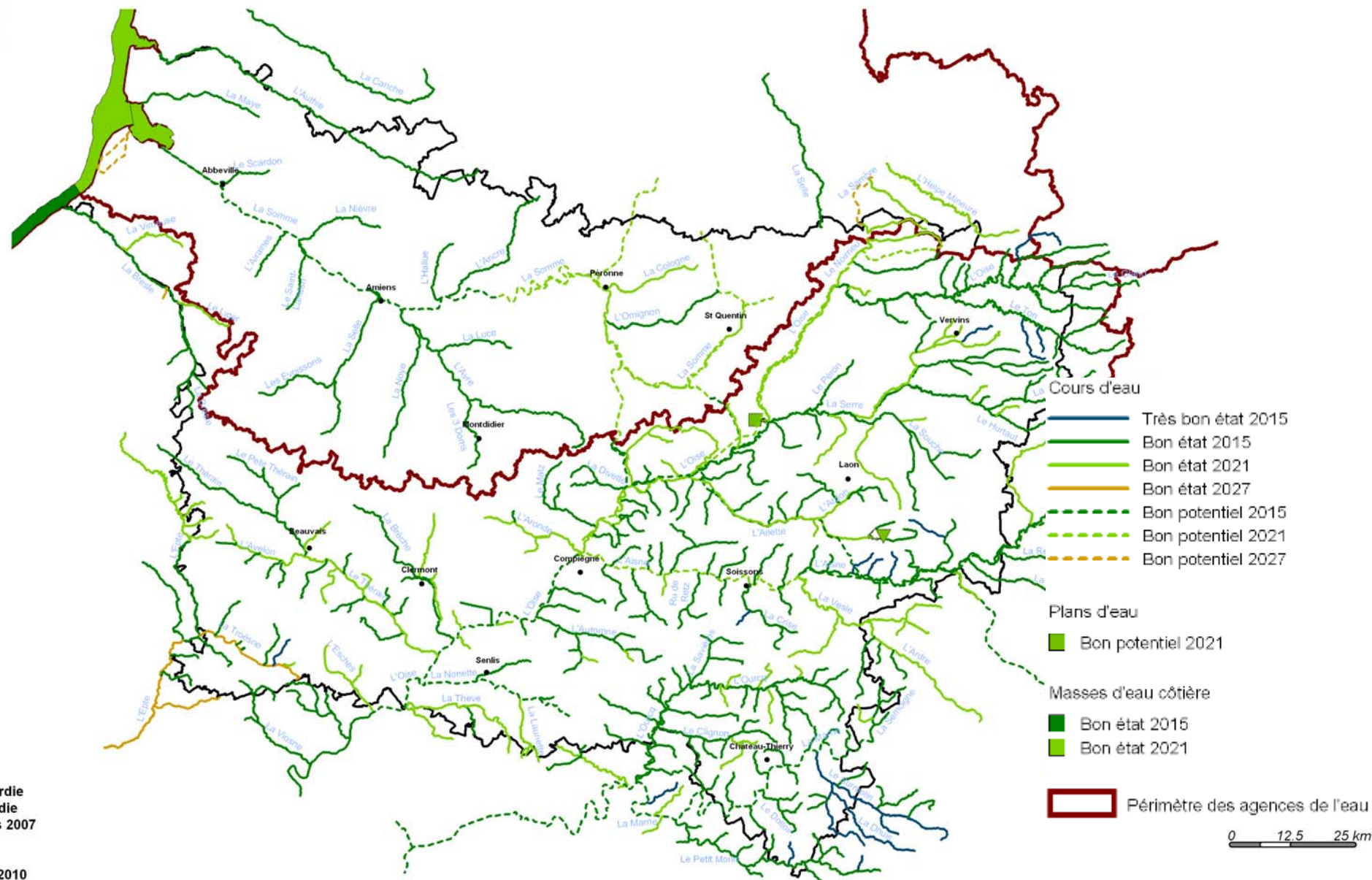


Etat écologique 2006-2007 des masses d'eau de surface

référence SDAGE



Objectifs d'état écologique des masses d'eau de surface dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau

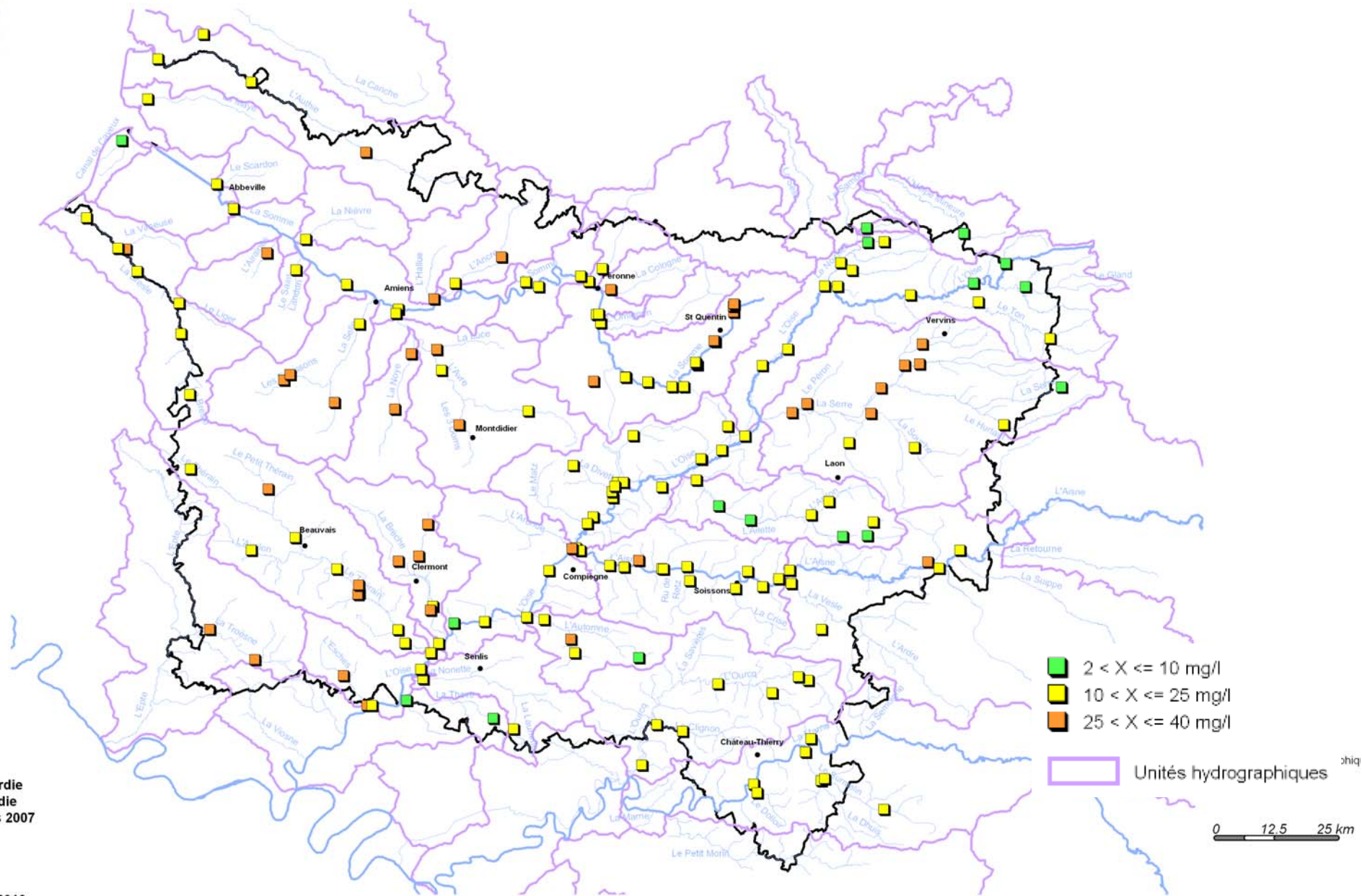


Teneur en Nitrates

- S'agissant des altérations liées aux nitrates, entre 1992 et 2005, on a observé une **dégradation progressive** et constante sur l'ensemble de la région, qui se confirme sur l'évolution 2005-2009. Cependant, on note localement des tendances à la baisse sur cette même période.
- Cette situation étant préoccupante, la Picardie, sauf une partie du territoire Somme aval, a été classée, comme de nombreuses autres régions de France, en **zone vulnérable**, au titre de la Directive Nitrates.
- Ce classement implique pour l'**agriculture** la mise en place des **programmes d'actions** visant à inverser les tendances à la dégradation des eaux par ce paramètre (mise en place d'une couverture du sol en hiver, diminution de la charge en azote,...).



Teneurs en nitrates des cours d'eau en 2009





Source de la Somme (Photo Atelier Traverses)